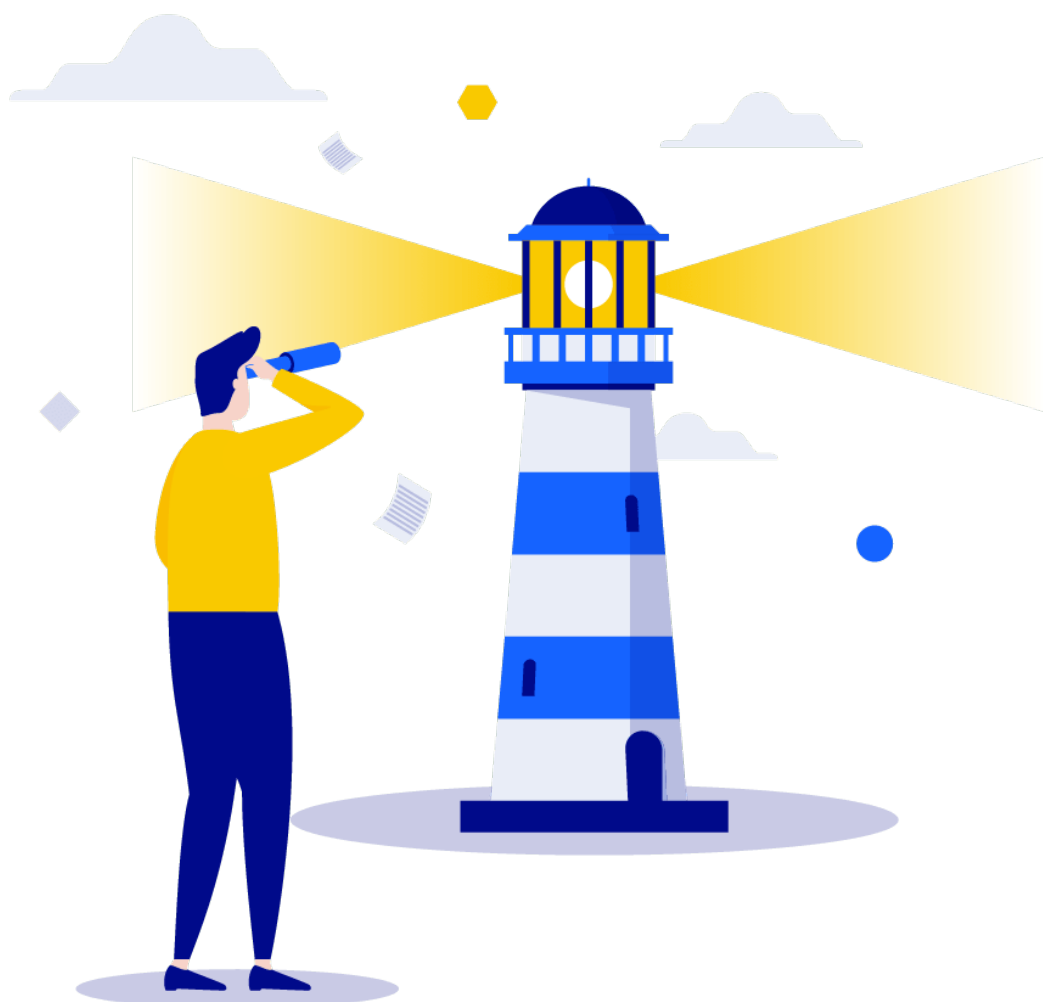


Lettre de L'OBSERVATOIRE



PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ

Les publics en situation de pauvreté/précaires sont au cœur de l'action communale et d'une politique sociale locale.

Quels sont les ménages plus particulièrement concernés par la pauvreté en termes d'âge, de composition familiale, de situation par rapport à l'emploi, etc ? Comment ces ménages accèdent-ils aux dispositifs ? À quels besoins en particulier ces ménages sont-ils confrontés ?

Cette lettre dresse un panorama de la situation des catégories de population les plus défavorisées.

Ce qu'il faut retenir de la CC du Haut-Béarn



14%

Taux de pauvreté

1 862€

Niveau de vie mensuel médian

4 150

Personnes pauvres

dont vivant au sein d'un ménage de :

50%

Part des ménages fiscaux non imposés

1 240

personnes seules

27%

Taux de pauvreté des ménages les plus jeunes (moins de 30 ans)

590

couples sans enfant

29%

Taux de pauvreté des familles monoparentales

900

familles monoparentales

1 350

couples parentaux

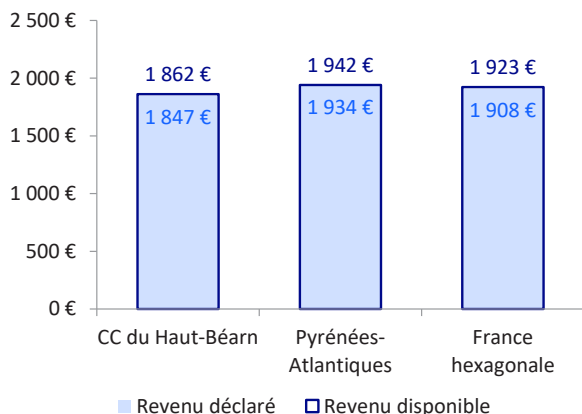
11%

Taux de pauvreté des couples parentaux

Les revenus de l'ensemble de la population

Le revenu médian mensuel de la population

Source : Insee, Filosofi 2021



En 2021, les 30 480 personnes composant la population fiscale de la CC du Haut-Béarn déclarent un revenu médian de 1 847€ par mois. Ce montant est inférieur à celui observé dans le département (1 934€) et en France hexagonale (1 908€).

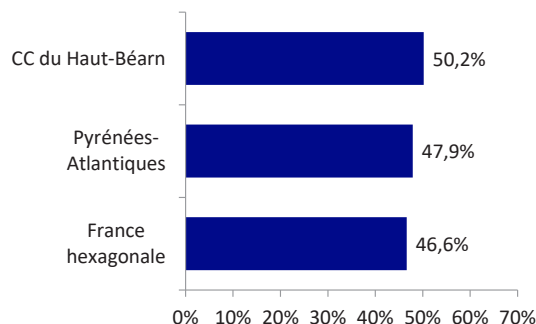
Après déduction des impôts et ajout des prestations sociales, le revenu disponible médian de la population est de 1 862€, soit 15€ de plus que le revenu déclaré. À nouveau, le revenu disponible de la communauté de communes est moins élevé que celui du département (1 942€) et du territoire hexagonal (1 923€).

Parmi les 14 560 ménages fiscaux recensés en 2021, 50% ne sont pas imposés faute de revenus suffisants.

Cette part est supérieure de 2 points à celle du département et de 3 points à la moyenne hexagonale.

Les ménages fiscaux non imposés

Source : Insee, Filosofi 2021



Concernant les données relatives aux revenus, les populations prises en compte sont les populations fiscales. Il s'agit du cumul des personnes inscrites sur les déclarations de revenus. Sont exclus les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri.

De plus, les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

La présentation des ressources des ménages selon les niveaux de vie (ou revenus disponibles) prend en compte l'ensemble des ressources des ménages (y compris

prestations sociales et impôts) et le nombre d'unités de consommation des ménages. Elle permet ainsi de tenir compte des diverses compositions des ménages et donc des économies d'échelles liées à la vie en groupe.

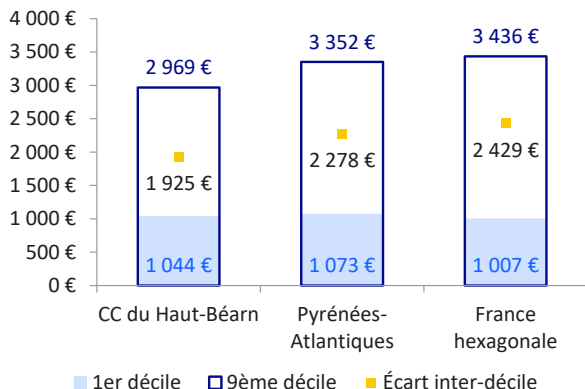
Par convention, le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

La distribution et les inégalités de revenus

Le 1er et le 9ème décile et l'écart inter-décile

Source : Insee, Filosofi 2021



Dans la CC du Haut-Béarn, en 2021, les 10% des personnes les plus pauvres disposent de revenus inférieurs à 1 044€ par mois, soit un écart de 1 925€ avec les 10% des personnes les plus riches de la communauté de communes.

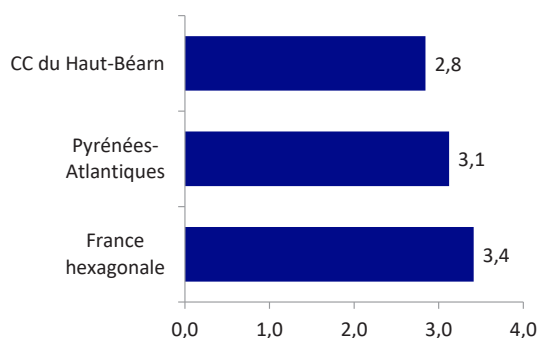
Pour comparaison, cet écart inter-décile est de 2 278€ dans le département et de 2 429€ en France hexagonale. Ainsi, **les inégalités absolues de revenus sont moins marquées dans la CC du Haut-Béarn que dans le département et en France hexagonale.**

Le rapport inter-décile, quant à lui, mesure combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent, il s'agit donc cette fois d'une mesure des inégalités relatives. Dans la CC du Haut-Béarn, à nouveau, elles sont moins marquées que celles du département et de la France hexagonale.

En effet, dans la CC du Haut-Béarn, les 10% des personnes les plus riches disposent de ressources 2,8 fois plus élevées que les 10% des personnes les plus pauvres, contre 3,1 dans le département et 3,4 en France hexagonale.

Le rapport inter-décile

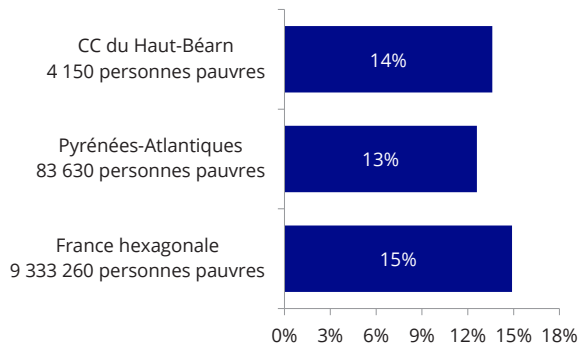
Source : Insee, Filosofi 2021



La pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté et le nombre de personnes pauvres

Source : Insee, Filosofi 2021 & estimations
©Compas



14% de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit environ 4 150 personnes.

Ce taux de pauvreté est supérieur d'un point à celui observé dans le département et inférieur d'un point à celui du territoire hexagonal.



Les *taux de pauvreté* représentent la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit *un niveau de vie inférieur à 1 158€ par mois et par unité de consommation* en 2021).

Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation),

- une personne seule est pauvre si elle vit avec moins de 1 58€ par mois ;
- un couple sans enfant à charge est pauvre s'il vit avec moins de 1 737€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- une famille monoparentale avec un enfant est pauvre dès lors qu'elle présente un revenu disponible inférieur à 1 505€ par mois ;
- un couple avec deux enfants est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 432€ par mois.

Sont exclues de cette présentation graphique les populations pauvres vivant en ménage complexe (comme les ménages composés de plusieurs familles, les personnes vivant en colocation, etc.).

Les taux de pauvreté selon les catégories de ménages

Les familles monoparentales sont les structures familiales les plus touchées par la pauvreté avec au mieux un seul salaire dans le ménage, et un (ou des) enfant(s) à charge.

29% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres dans la CC du Haut-Béarn contre 27% dans le département et 30% en France hexagonale.

À l'inverse, le cumul des ressources et l'absence d'enfant à charge place les couples sans enfant parmi les moins exposés à la pauvreté :

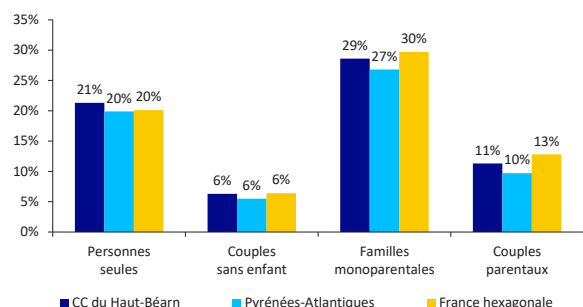
6% des personnes en couple sans enfant vivent sous le seuil de pauvreté dans la communauté de communes (comme dans le département et le territoire hexagonal).

Dans la CC du Haut-Béarn, 11% des personnes vivant au sein d'un couple parental sont pauvres, soit un taux supérieur d'un point à celui du département et inférieur de deux points à la moyenne hexagonale.

Enfin, **le taux de pauvreté des personnes vivant seules est de 21% dans la communauté de communes** (contre 20% dans le département et en France hexagonale).

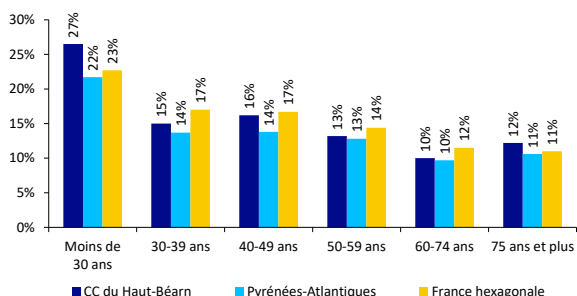
Le taux de pauvreté selon la structure familiale

Source : Insee, Filosofi 2021



Le taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence du ménage

Source : Insee, Filosofi 2021



L'âge de la personne de référence différencie fortement la situation de pauvreté du ménage. Ainsi, en France hexagonale, 15% de la population vit en situation de pauvreté en 2021, mais ce taux atteint 23% pour les ménages les plus jeunes et seulement 12% pour ceux dont la personne de référence est âgée de 60-74 ans.

En effet, les populations les plus concernées par la pauvreté économique sont souvent les plus jeunes.

Dans la CC du Haut-Béarn la tendance est identique, la pauvreté diminuant jusqu'à l'âge de la retraite.

Sur l'ensemble du territoire national, les populations locataires du parc social vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que les propriétaires (38% contre 7%).

Dans la CC du Haut-Béarn, 47% des populations locataires du parc social vivent sous le seuil de pauvreté contre 8% des propriétaires.

Ce taux de pauvreté, des locataires du parc social, est supérieur de 9 points à celui observé dans le département et en France hexagonale.

De manière générale, les populations les plus touchées par la pauvreté parmi les locataires sont plutôt les familles avec enfant(s). Ceux les plus en difficulté chez les propriétaires sont par contre plus souvent les personnes âgées.

La CC du Haut-Béarn présente un taux de pauvreté de 27% pour les personnes vivant dans un ménage où le référent est âgé de moins de 30 ans, soit un taux supérieur à celui du département (22%) et de la France hexagonale (23%).

Pour les 30-39 ans, le taux de pauvreté est de 15% et pour les 40-49 ans de 16%.

Pour comparaison, ces taux sont supérieurs à ceux observés dans le département (14%) et inférieurs à ceux du territoire hexagonal (17%).

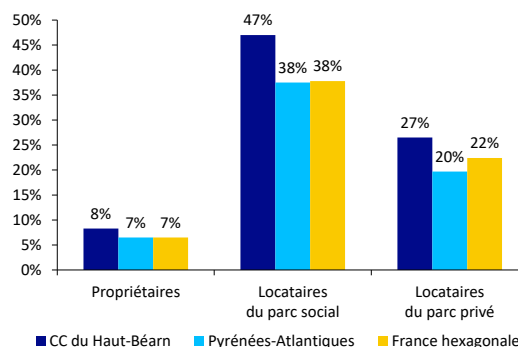
13% des personnes vivant dans un ménage dont le référent est âgé de 50-59 ans sont pauvres dans la CC du Haut-Béarn (comme pour le département contre 14% en France hexagonale).

À partir de 60 ans, au niveau national, les plus âgés (75 ans et plus) présentent un taux de pauvreté inférieur à celui des 60-74 ans (11% contre 12%).

Dans la CC du Haut-Béarn, **le taux de pauvreté des personnes vivant au sein des ménages les plus âgés (75 ans et plus) est supérieur à celui des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans : 12% contre 10%.**

Le taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

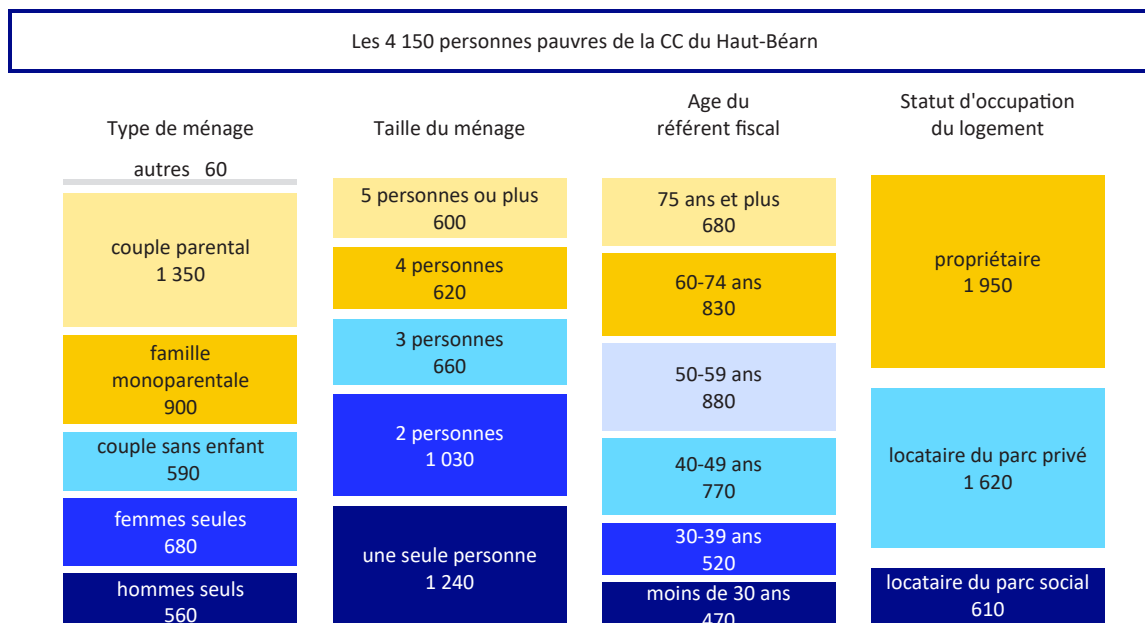
Source : Insee, Filosofi 2021



Qui sont les personnes pauvres ?

Les différentes caractéristiques des populations pauvres

Source : Insee, Filosofi 2021 & estimations ©Compas



Le schéma ci-dessus présente la répartition des 4 150 personnes pauvres de la CC du Haut-Béarn.

On estime autour de 680 personnes le nombre de femmes seules vivant sous le seuil de pauvreté, et autour de 560 personnes celui des hommes seuls. **Les personnes pauvres vivant en familles monoparentales sont estimées à 900 personnes environ, contre 1 350 personnes au sein des couples parentaux** et 590 personnes au sein des couples sans enfant.

Selon l'âge du référent fiscal, **le nombre de personnes pauvres est estimé autour de 470 personnes au sein des ménages les plus jeunes de la CC du Haut-Béarn, contre 680 au sein des ménages les plus âgés.** L'essentiel des personnes pauvres se situe dans les classes d'âge intermédiaires.

Environ 610 personnes sont pauvres parmi les populations des ménages locataires du parc social de la CC du Haut-Béarn, 1 620 personnes parmi ceux du parc privé et 1 950 personnes pour les propriétaires.

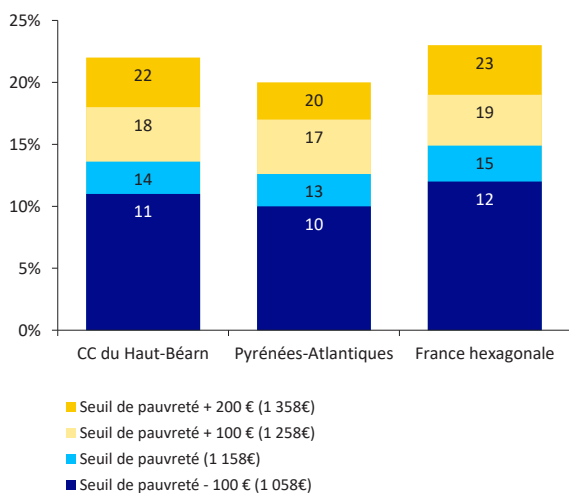
Enfin, la répartition par taille des ménages permet d'estimer à **environ 1 240 personnes le nombre de personnes pauvres de la CC du Haut-Béarn vivant seules**, contre environ 600 personnes pour celles vivant dans un ménage composé de 5 personnes ou plus.

Les populations fragiles

La répartition de la population selon les seuils de niveaux de ressources

Source : Insee, Filosofi 2021 & estimations ©

Compas



La vulnérabilité économique dépasse la notion de pauvreté et nécessite une approche plus large de l'étude des niveaux de ressources des populations. Avec des niveaux de ressources juste au-dessus du seuil de pauvreté, certaines personnes peuvent se retrouver en situation de fragilité : le moindre aléa de la vie pourrait les faire « basculer » dans la pauvreté.

En 2021, 17% des salariés (de 15 ans et plus) de la CC du Haut-Béarn ont un contrat précaire (intérim, contrat à durée déterminée, apprentissage, contrat aidé...), **soit 1 750 personnes**. Cette part est supérieure aux moyennes départementale et hexagonale (environ 15%).

Par ailleurs, **on compte 2 240 salariés travaillant à temps partiel dans la communauté de communes, soit 21% de l'ensemble des salariés de 15 ans et plus**. Ce taux est supérieur de 3 points à celui du département et de 5 points à celui du territoire hexagonal.

Ainsi, si l'on augmente de 100€ à 200€ le seuil considéré pour évaluer les populations « vulnérables » (sous le seuil de pauvreté de 1 158€/mois), on augmente de 4 à 8 points la part des populations concernées en France hexagonale : 19% de la population vit avec moins de 1 258€ par mois, et 23% avec moins de 1 358€ par mois. À l'inverse, diminuer de 100€ le seuil considéré porterait à 12% la population concernée (contre 15% en considérant le taux de pauvreté).

Dans la CC du Haut-Béarn, 14% de la population vit avec moins de 1 158€ par mois en 2021. Augmenter de 100€ à 200€ le seuil considéré augmenterait de 4 à 8 points la part de la population vulnérable, soit de 1 220 à 2 440 personnes supplémentaires.

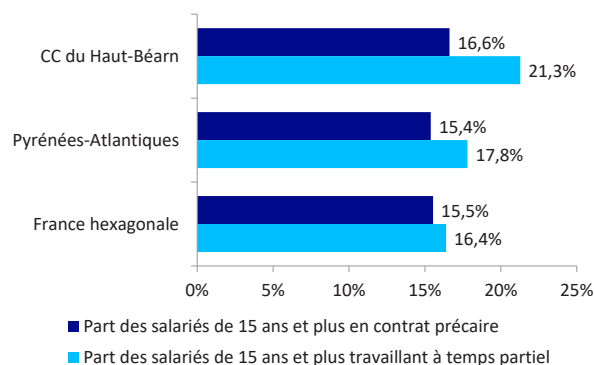
Les populations vivant avec moins de 1 358€ par mois (seuil de pauvreté + 200€) sont sous-représentées dans la CC du Haut-Béarn par rapport au département (22% contre 20%) mais sous-représentées par rapport à la France hexagonale (23%).

11% de la population vit avec moins de 1 058€ par mois. Ainsi, si l'on diminue le seuil considéré de 100€ on diminue de 910 personnes environ le nombre de personnes prises en compte parmi les populations les plus fragiles de la CC du Haut-Béarn.

En résumé, en 2021, 4 150 personnes sont pauvres (moins de 1 158€) dans la CC du Haut-Béarn, 3 240 personnes sont très pauvres (moins de 1 058€), 5 370 personnes sont fragiles économiquement (moins de 1 258€) et 6 590 personnes sont vulnérables (moins de 1 358€ par mois).

Les salariés en contrat précaire et ceux travaillant à temps partiel

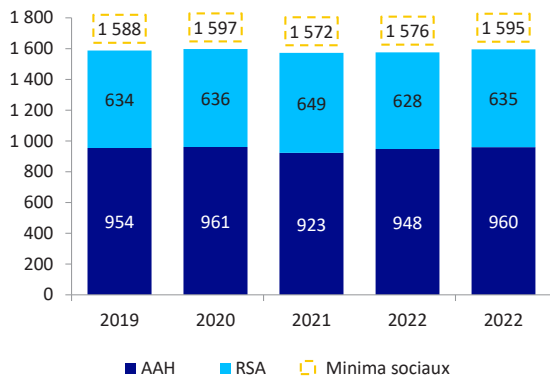
Source : Insee, RP 2021



Le recours aux minima sociaux

Les allocataires des minima sociaux

Source : Cnaf, 2019-2022



Dans le détail, fin 2022, la CC du Haut-Béarn compte 635 allocataires du RSA et 960 allocataires de l'AAH.

Ainsi, 4% des ménages de la CC du Haut-Béarn sont couverts par le RSA fin 2022 (comme pour le département contre près de 6% en France hexagonale).

De même, le taux de couverture des ménages par l'AAH est de 6% dans la CC du Haut-Béarn fin 2022 (contre 5% pour le département et 4% en France hexagonale).

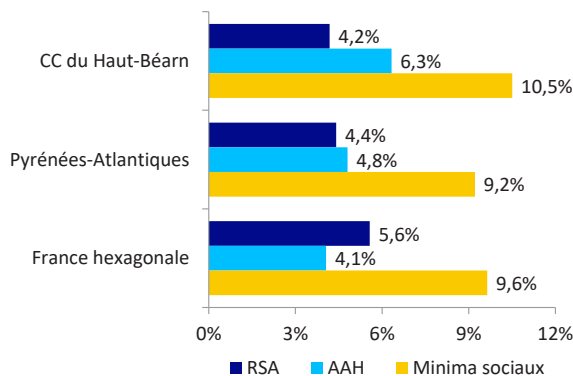
Au total, fin 2022, 1 580 ménages de la CC du Haut-Béarn bénéficient des minima sociaux (RSA ou AAH), contre 1 590 ménages fin 2019.

Ainsi, le taux de couverture parmi l'ensemble des ménages (au dernier recensement de la population) est de 10,5% dans la CC du Haut-Béarn (contre 9% pour le département et près de 10% en France hexagonale).

Entre 2019 et 2022, le nombre de ménages bénéficiaires des minima sociaux est resté relativement stable (+10 ménages).

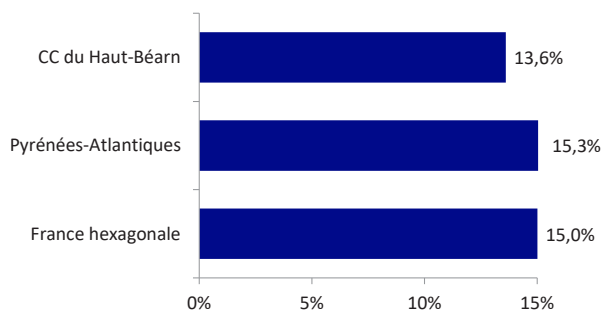
La part des ménages couverts par les minima sociaux

Sources : Cnaf, 2022 & Insee, RP 2021



Les allocataires de la Prime d'activité

Sources : Cnaf, 2022 & Insee, RP 2021



La prime d'activité, instituée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi à partir du 1er janvier 2017 (1er juillet à Mayotte). La prime d'activité est un complément de revenu d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes.

2 065 allocataires de la prime d'activité sont recensés par la CAF à la CC du Haut-Béarn fin 2022. Ainsi, près de 14% des ménages sont couverts par cette allocation. Ce taux de couverture est inférieur à celui observé dans le département et en France hexagonale (15%).

Quels enjeux ?

Face aux facteurs économiques, démographiques et sociaux profonds qui alimentent la pauvreté, quel poids les territoires peuvent-ils peser ? En amont et sur le long terme ils peuvent participer à favoriser le développement d'activités, développer l'emploi et donc réduire la pauvreté. Un ensemble de dispositifs, des transports à l'accueil de la petite enfance, peuvent aussi faciliter l'accès à l'emploi et jouer sur la sortie des dispositifs de minimum social. Enfin, la politique du logement peut apporter des conditions d'autonomie qui permettront un second départ pour ceux qui se trouvent en échec.

Si l'on prend le cas des communes, elles délivrent, via le CCAS, des aides financières aux plus démunis. Le CCAS, instruit et attribue des aides alimentaires

et des secours en espèces, réalise l'instruction et le suivi des dossiers d'aide sociale du Conseil Départemental, etc. Ces aides d'urgence sont devenues essentielles dans une période de crise pour ceux qui n'ont plus rien.

Aussi bien dans l'urgence que sur le long terme, l'action locale a donc son mot à dire contre la pauvreté. Elle doit s'inscrire dans un cadre large, qui intègre le département (en charge du RSA) et les associations caritatives locales, qui connaissent le mieux les plus démunis. La réflexion sur les politiques à mener doit d'ailleurs s'intégrer à un niveau territorial étendu, tant la tentation peut être grande de repousser les plus démunis vers d'autres territoires, souvent les moins favorisés.

Aller plus loin :

Les données générales de cette lettre de l'observatoire sont un point de départ, elles permettent de dresser un premier bilan, qui doit être prolongé dans deux directions. D'un point de vue quantitatif, ces données peuvent être affinées, notamment par commune. Un certain nombre d'entretiens qualitatifs permettraient aussi de mieux analyser la situation locale et notamment les différentes formes de pauvreté, des travailleurs aux personnes âgées, en passant par les familles monoparentales notamment.

Rendez-vous dans votre espace Hublot : hublot.lecompas.fr

Sources : Insee RP 2021, Insee Filosofi 2021 et estimations ©Compas, Cnaf 2019-2022



contact@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80



www.lecompas.fr

Expert des politiques sociales dans les territoires :

Le Compas se développe depuis plus de 30 ans grâce à son savoir-faire reconnu, ses outils et méthodes continuellement renouvelés, ses valeurs humaines, son réseau et ses partenariats bien ciblés.

Nos engagements :

- > Contribuer au mieux-vivre des habitants et mettre en évidence les besoins invisibles.
- > Capitaliser les connaissances et les questionnements pour éclairer les enjeux sociaux.
- > Tisser une relation de confiance pour construire ensemble les politiques de demain.